

# BULLET



## PREAVIS MUNICIPAL N° 39-2015

Bullet, le 2 novembre 2015  
Au conseil communal de et à Bullet

### Réfection du clocher de l'Eglise

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Notre église a été inaugurée en 1889, une importante rénovation a été réalisée de juin 1961 à mars 1962, la configuration intérieure date de cette époque. Le clocher a subi une réparation conséquente en 1967, la charpente et la couverture ont été refaites à neuf.

#### Situation actuelle

La partie inférieure du clocher soit la base en pierres et la maçonnerie sont les mêmes depuis sa construction mis à part quelques travaux d'entretien au niveau du jointoyage des pierres et quelques tentatives de badigeonnage aux moyens de produits imperméabilisants (avec quelques succès à court terme) rien n'a été fait. Depuis plus de 50 ans les constats sont identiques : des infiltrations importantes d'eau sont constatées dans l'entrée de l'église, sitôt passé la grande porte.

#### Explications de cet état de fait

Plusieurs facteurs provoquent ce cas de figure, ils ont tous une part active dans cette situation : l'absence d'isolation, la remontée de l'humidité par capillarité, l'état et l'étanchéité des fenêtres. Mais le problème n° 1 reste le jointoyage des pierres du parement extérieur, qui est le problème réel à la base.

## Visite et constat

En date du 3 juin 2015 à l'aide d'une nacelle nous avons inspecté l'état de la face (entrée de l'église) sur toute la hauteur de l'édifice. C'est M. Chappuis de l'entreprise Chappuis Sàrl de l'Isle, spécialiste de ce genre de construction qui a examiné le bâtiment de très près et établi une offre de remise en état.

## Délai et urgence

Si la stabilité de l'édifice est assurée, la dégradation des joints et l'éclatement de certaines pierres (infiltrations et gel) ne permettent pas d'attendre. Nous sommes dans une phase de réparation des carries, attendre nous conduira aux traitements de racines. Le jointoyage doit être donc entrepris dans les règles de l'art, certaines pierres doivent être remplacées et un tirant métallique doit être installé (invisible) pour éviter un écartement de l'ouvrage au niveau des abat-sons. (Voir devis entreprise Chappuis)

## Travaux (estimé sur une période de 3 mois)

Echafaudages de la face et retours sur 2 côtés du clocher (posé sur le toit)	<b>CHF 13'500.-</b>
Travaux de la pierre et des joints Devis estimatif	<b>CHF 40'000.-</b>
Peinture rustique de part et d'autre du clocher, face entrée 52.7 m <sup>2</sup>	<b>CHF 4'600.-</b>
Remise en état des abat-sons (nord et sud) menuiserie et peinture	<b>CHF 2'000.-</b>
Imprévu et réserve ~10%	<b><u>CHF 5'900.-</u></b>
Total	<b><u>CHF 66'000.-</u></b>

La pose des fenêtres (neuves et stockées) interviendra dans le cadre ces travaux, le coût engendré par ce poste concerne le budget de fonctionnement 2015 et 2016 (entretien du bâtiment)

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLEZ

### décide :

- ❖ **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection du clocher de l'Eglise
- ❖ **D'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 66'000.-** Le compte 9123.38.15 est ouvert au bilan à cet effet ;
- ❖ **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- ❖ **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-F.Paillard

M. Thévenaz

**Annexe** : Devis

**Délégués municipaux : M. Michel Borno & Jean-René Bernardi**  
**Préavis adopté par la municipalité le 09 novembre 2015**